

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION N°CP2025-12/5/21 DOSSIER N°6964	ACTIONS SANITAIRES EN FAVEUR DE L'ÉLEVAGE : CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE DE LA CREUSE (GDS) ET L'ASSOCIATION SANITAIRE PORCINE DE NOUVELLE- AQUITAINE (ASPNA)
---	--

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALÉIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Lucette CHENIER
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Marinette JOUANNETAUD à Mary-Line GEOFFRE
Jean-Jacques LOZACH à Eric BODEAU
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Philippe BAYOL
Hélène PILAT à Guy MARSALÉIX
Jérémy SAUTY à Laurent DAULNY
Valérie SIMONNET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : ACTIONS SANITAIRES EN FAVEUR DE L'ÉLEVAGE :
CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE GROUPEMENT DE DÉFENSE
SANITAIRE DE LA CREUSE (GDS) ET L'ASSOCIATION SANITAIRE
PORCINE DE NOUVELLE-AQUITAINE (ASPNA)**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de

compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2025-12/5/21 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver les conventions entre le Département et le Groupement Départemental Sanitaire de la Creuse (GDS Creuse) et l'Association Sanitaire Porcine de Nouvelle-Aquitaine (ASPNA) ;

- d'approuver le versement d'une subvention de **191 500 €** au GDS de la Creuse et d'une subvention de **3 500 €** à l'Association Sanitaire Porcine de Nouvelle-Aquitaine (ASPNA), dans le cadre de l'accompagnement financier et technique de leurs actions sanitaires détaillées ci après :

* Programme de Prévention et lutte contre les maladies des bovins, mené par le GDS Creuse à hauteur de **185 000 €** ;

* Autres programmes sanitaires (lutte contre les maladies des petits ruminants, des équidés, autocontrôles fermiers), menés par le GDS Creuse à hauteur de **6 500 €** ;

* Programme de Prévention et lutte contre les maladies des suidés, mené par l'ASPNA, à hauteur de **3 500 €** .

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Les conventions sont jointes à la présente délibération.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental 2026, Chapitre 65 – Article 65748 – Fonction 6318 – Sous-compte Subvention GDSC.

Pour l'ensemble des décisions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET